Lutte contre l'habitat anarchique : Tarik Kabbage demande que les arnaqueurs soient sanctionnés

Actualité Agadir et région

Posté par: Visiteur

Publié le : 21-02-2012 22:32:04

L'Etat assume la responsabilité historique de ce qui s'est passé au pied des montagnes d'Agadir, du fait que l'ancien gouvernement n'est pas intervenu pour préserver la paix sociale au temps du Printemps arabe».

Au cours d'une réunion tenue au siège de la wilaya de la région Souss-Massa-Draâ, vendredi 17 février 2012, le maire de la capitale du Souss, Tarik Kabbage n'est pas allé par quatre chemins. Il est allé au fond des choses en brossant un tableau exhaustif de la situation. Il a ainsi imputé la responsabilité de la situation à certains anciens édiles locaux et aux autorités impliquées dans la construction d'habitats anarchiques.

Il a également rappelé le retard enregistré au niveau de la restructuration des services extérieurs des ministères qui n'ont pas tenu leurs engagements, alors que la commune a consacré une enveloppe budgétaire de 50MDH afin de trouver une issue à ce problème, en précisant que même en cas d'indemnisation des victimes, celle-ci ne sera pas suffisante que si elle est accompagnée par des décisions sanctionnant les responsables de cette arnaque et par l'obligation qui doit leur être imposée de rembourser la totalité des montants qu'ils ont extorqués à leurs victimes.

Pour sa part, le wali de la région, Mohamed Bousaid, a annoncé la fin de la guerre menée depuis une semaine contre l'habitat anarchique construit au pied des montagnes d'Ahlaka, Ait Taoukt, Ighil Adardour et Ait Elmouden. Il a, par ailleurs, précisé que l'opération de destruction de cet habitat s'est déroulée dans le respect de la loi, rappelant que ces bidonvilles ont été construits illégalement sur des terrains faisant partie du domaine forestier et sur le domaine hydraulique de Sous-Massa. Il a également annoncé la mise à la disposition des victimes de lots de terrain de 60m2 situés dans le lotissement «Al Amal», à condition qu'ils portent plainte contre ceux qui leur ont vendu des biens qui ne leur appartiennent pas et qui ont usé à cette fin de faux documents.

Libération